



Conditions de participation et informations sur la protection des données pour le "Jeu-concours Newsletter" de Globus Baumarkt

En participant au jeu-concours, les participants acceptent les présentes conditions de participation et les indications relatives à la protection des données pour le "jeu-concours de la newsletter".

1. Organisateur

Le jeu-concours est organisé par GLOBUS Fachmärkte GmbH & Co. KG, Zechenstr. 8, 66333 Völklingen (ci-après également dénommé "organisateur").

Le jeu-concours n'a aucun lien avec Facebook ou Apple et n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou organisé par Facebook ou Apple. Le destinataire des informations fournies par le participant est uniquement l'organisateur.

2. Conditions de participation et gain

Sont autorisées à participer toutes les personnes âgées de 18 ans et plus, domiciliées au Luxembourg, en Allemagne ou en France, qui sont abonnées à la newsletter Globus Baumarkt de Bettembourg ou Junglinster. Les collaborateurs de GLOBUS Fachmärkte GmbH & Co. KG (et les entreprises liées à celle-ci au sens du § 15 de la loi allemande sur les sociétés anonymes) et leurs proches ainsi que les collaborateurs des partenaires de coopération qui participent ou ont participé à l'élaboration ou au déroulement du jeu-concours sont exclus de la participation.

Le jeu-concours débute le 01.11.2023 à minuit et se termine le 30.11.2023 à 24h00. Pendant la période susmentionnée, les participants peuvent participer au jeu-concours sur www.globus-baumarkt.de/info/newsletter-gewinnspiel-luxemburg/.

Les prix suivants seront tirés au sort :

- 2x vélos électriques Fischer (VTT)
- 2x tondeuse à gazon Primaster sans fil PMARM 4046 S, y compris batterie et chargeur
- 2x nettoyeurs Primaster haute pression PHB160

Chaque gain sera tiré au sort 1x par magasin (Bettembourg et Junglinster). Un paiement en espèces ou un transfert des gains n'est pas possible. Tout recours juridique est exclu.

Pour participer au jeu-concours, il faut s'inscrire à la newsletter. La participation se fait en remplissant entièrement et en envoyant le formulaire de la newsletter avec les données obligatoires : Prénom, nom, sélection du magasin (Bettembourg ou Junglinster), adresse e-mail ainsi que confirmation des conditions de participation et de la déclaration de protection des données. En complétant et en envoyant le formulaire du jeu-concours, l'inscription à la newsletter est déjà effectuée. Celle-ci doit être vérifiée en cliquant sur le lien figurant dans l'e-mail de confirmation envoyé à l'adresse e-mail indiquée. Si l'on est déjà abonné à la newsletter, il suffit de remplir intégralement le formulaire du jeu-concours et de l'envoyer. Il est possible de se désabonner de la newsletter à tout moment dans la newsletter elle-même. Une seule participation par personne est possible. L'utilisation de plusieurs

adresses e-mail pour augmenter les chances de gagner est interdite et entraîne l'exclusion du jeu-concours.

3. Déroulement du tirage au sort

La détermination des gagnants s'effectue dans le cadre d'un tirage au sort aléatoire parmi tous les participants le 01.12.2023. Les gagnants sont ensuite informés via l'adresse e-mail indiquée.

Les gagnants doivent se manifester dans les 7 jours suivant la notification de leur gain en indiquant leur numéro de téléphone afin de convenir d'une date de remise du prix. Si un gagnant ne se manifeste pas dans le délai de 7 jours susmentionné, son gain sera perdu et pourra être transféré à un autre participant.

La remise du prix se fera en personne dans les magasins de Bettembourg ou Junglinster. Un échange, un envoi du gain par la poste ou par transporteur ainsi qu'un paiement en espèces du gain ne sont pas possibles. Tout recours juridique est exclu.

4. Réserve de bonne exécution

L'organisateur se réserve le droit de modifier, d'interrompre ou de mettre fin au jeu-concours sans que les participants ne puissent faire valoir de droits à l'encontre de l'organisateur, notamment si, pour des raisons techniques ou juridiques, le bon déroulement du jeu-concours ne peut être garanti. De telles raisons peuvent être, par exemple, des virus informatiques, des tentatives de manipulation ou d'abus ou des erreurs de matériel et/ou de logiciel. En outre, l'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure des personnes de la participation en cas de motifs légitimes, comme par exemple en cas de manipulation liée à l'accès ou au déroulement du jeu-concours, de violation des présentes conditions de participation, d'actes déloyaux ou de déclarations fausses ou trompeuses en rapport avec la participation au jeu-concours. Dans les deux cas susmentionnés, les participants ne peuvent prétendre à aucun dédommagement de la part de l'organisateur.

5. Responsabilité

Les exclusions et limitations de responsabilité suivantes s'appliquent à la responsabilité de l'organisateur en matière de dommages et intérêts, sans préjudice des autres conditions légales de réclamation :

La responsabilité de l'organisateur est illimitée dans la mesure où la cause du dommage est intentionnelle ou résulte d'une négligence grave.

En outre, l'organisateur est responsable de la violation par négligence légère d'obligations essentielles dont le non-respect compromet la réalisation de l'objectif du contrat, ou de la violation d'obligations dont l'exécution est indispensable au bon déroulement du jeu-concours et dont les parties contractantes attendent régulièrement le respect. Dans ce cas, l'organisateur n'est toutefois responsable que des dommages prévisibles et typiques du contrat. L'organisateur n'est pas responsable de la violation par négligence légère d'autres obligations que celles mentionnées dans les phrases précédentes.

Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, en cas de défaut après la prise en charge de garanties sur la qualité

d'un produit et en cas de défauts dissimulés frauduleusement. La responsabilité selon la loi sur la responsabilité du fait des produits n'est pas affectée. Dans la mesure où la responsabilité de l'organisateur est exclue ou limitée, cela s'applique également à la responsabilité personnelle des employés, des représentants et des auxiliaires d'exécution de l'organisateur.

6. Informations sur la protection des données

Pour participer au jeu-concours, il est nécessaire de fournir des données personnelles. Le participant assure que les données personnelles qu'il a fournies, notamment son prénom, son nom et son adresse e-mail, sont véridiques et exactes. Les données personnelles sont collectées, enregistrées et utilisées par l'organisateur ou un tiers mandaté exclusivement dans le but d'organiser le jeu-concours et de remettre le prix. Les participants disposent de droits légaux d'accès, de modification, de suppression et de révocation. Les participants peuvent obtenir de plus amples informations sur le traitement des données personnelles à l'adresse <https://www.globus-baumarkt.de/datenschutz>.

7. Dispositions finales

Les conditions de participation ainsi que toutes les relations juridiques entre l'organisateur et les participants sont soumises au droit allemand. Si certaines dispositions des conditions de participation sont ou deviennent invalides, la validité des autres conditions de participation n'est pas affectée.